



LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

18 Décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

18 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 10

Votants : 15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 18 décembre 2025, légalement convoqué le 11 décembre 2025, le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire, pour délibérer valablement sans condition de quorum l'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre 2025 à 10 h 00, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire

Étaient présents : Mesdames Mariannick MORVAN, Maire, Claire HERLIN, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie Solange GRILLOT, Fleurine BOCQUILLON, Lea PHALIPPOUX, Messieurs Ariel SHEPS, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUDET, Florian DAVID

Étaient absents excusés :

Monsieur Hervé FRANEL

Monsieur Stéphane RAYNAL

Monsieur Laurent PERTHUIS

Madame Maria PIRKA

Madame Caroline ARAMINTHE

Donne pouvoir à :

Madame Marie-Solange GRILLOT

Madame Claire HERLIN

Monsieur Ariel SHEPS

Madame Mariannick MORVAN

Madame Lea PHALIPPOUX

Était (ent) absent (es) : Mesdames Alexa PELAGE, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Charlène METAUT, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN Messieurs Sylvain PASTORELLO, Julien CAYZAC, José AZEVEDO, Agostino MUZZIN, Mickael SHEPS

DELIBERATION

TARIFS 2026 : LOCATION DE SALLES

Madame La Maire, expose à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2026, les tarifs de location de la salle des fêtes et de la salle de la ferme agricole et pédagogique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2121-7 2121-29 et suivants,

VU la Commission de Finances du 17 décembre 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

RAPPELLE que la salle des fêtes Jules Menet est mise à disposition du personnel communal, gratuitement une fois par an, sous réserves des disponibilités de la salle,

PROPOSE de maintenir les tarifs 2025

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-après pour les fertois et les extérieurs à compter du 1er janvier 2026,

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

PRECISE que les recettes correspondantes seront imputées aux articles 7062, 752 et 70878 du budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à ces décisions.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme.



ANNEXE 2025

LOCATIONS DES SALLES

Désignation des salles	Tarifs réunions privées		Tarifs réunions Association Loi 1901 Culturelles ou Sportives ou Sociales subventionnées par la commune	Caution	Option ménage
	Fertois	Extérieurs			
	Week-End				
Salle des Fêtes Jules Menet	367 €	509 €	210 €	400 €	46 €
Salle de la ferme agricole et pédagogique	469 €	714 €	469€	400 €	
Séminaires : Salle des Fêtes & Ferme Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h	Jour				
	203 €	203 €	203 €	400 €	46 €

Le Maire,
Mariannick MORVAN



Accusé de réception en préfecture
091-219102324-20251222-2025_061A-DE
Reçu le 23/12/2025

